

Aide sociale aux personnes handicapées en établissement

OBJECTIFS

- Situer les acteurs institutionnels du handicap
- Maîtriser l'ensemble des prestations de sécurité sociale et d'aide sociale aux personnes handicapées
- Connaître la jurisprudence applicable afin de pouvoir s'en prévaloir
- Diffuser une information pertinente aux personnes handicapées et à leur famille

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse du régime juridique et des jurisprudences relatives aux prestations
- Étude de cas pratiques soumis par les stagiaires
- Confrontation des pratiques professionnelles

PUBLIC

- Agents des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- Travailleurs sociaux
- Agents des établissements hospitaliers et médico-sociaux
- Mandataires judiciaires
- Agents des services départementaux gestionnaires des dossiers d'aide sociale aux personnes handicapées

DATES :

PARIS > 14-15-16 MARS 2012
> 24-25-26 OCTOBRE 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

PROGRAMME

Introduction

- Présentation générique des apports de la loi du 11 février 2005
- Reconnaissance du statut des personnes handicapées
- Aide sociale et orientation des personnes handicapées

Présentation des différences de régime juridique entre les personnes âgées et les personnes handicapées

- La question des ressources à prendre en compte
- La question du reste à vivre
- La question de l'obligation alimentaire
- La question de la récupération de l'aide avancée

La décision d'admission à l'aide sociale

- L'admission de droit commun
- L'admission d'urgence
- La date d'effet de la décision
- La révision de la décision

Conditions d'admission à l'aide sociale

- Conditions de résidence
- Définition du besoin
- Ressources prises en compte et établissement du titre exécutoire
- Le reste à vivre garanti
- Dépôt de titres et perception des revenus

Recours

- Contre les décisions d'admission
- En récupération des avances consenties

L'allocation compensatrice

- Incidence de la disparition de l'AC depuis le 1^{er} janvier 2006 : absence de nouvelles demandes, maintien des droits acquis, renouvellement des droits
- Conditions d'attribution : âge et résidence, taux d'incapacité et nécessité d'aide, ressources
- Variation du montant
- Réduction et suspension

La PCH : régime général

- Conditions d'attribution
- Rappel des divers droits d'option
- Besoins couverts : aides humaine, techniques, animalières, d'aménagement du logement et du véhicule, surcoûts liés aux transports, charges exceptionnelles et spécifiques
- Procédure d'attribution

Attribution de la PCH

- Procédure
- Détermination du montant de PCH-AD
- Spécificité des montants de PCH-E
- Versement de la PCH

Choix d'option AC / PCH / APA

- Modalités
- Incidences